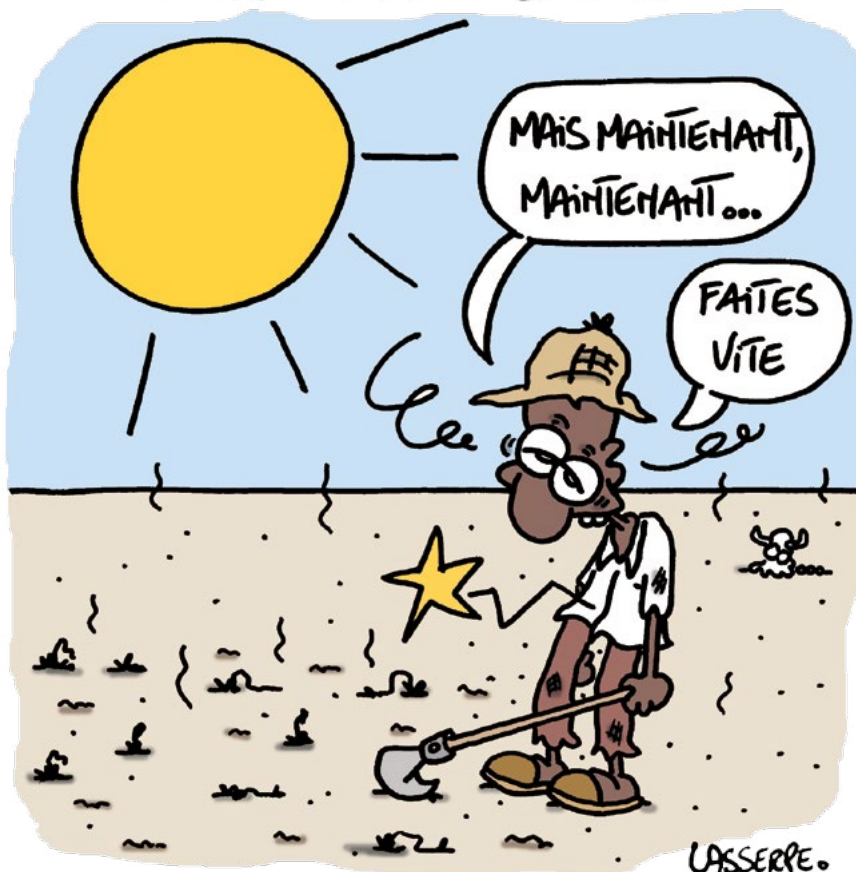


LE COMMERCE ÉQUITABLE ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

LE CHANGEMENT D'AGRICULTURE, C'EST MAINTENANT



Pour bien comprendre

— Le droit à l'alimentation

La sécurité alimentaire a été définie par le Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996 : « On peut parler de sécurité alimentaire lorsque toute personne a, à tout moment, accès physiquement et sur le plan économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive qui répond à ses besoins alimentaires et à

des préférences alimentaires pour mener une vie active et saine. » La sécurité alimentaire, comme le droit à une alimentation adéquate, met l'accent sur l'accès économique des personnes soit à des revenus permettant d'acheter la nourriture adéquate, soit aux moyens permettant de la produire (terre, eau,

semences, etc.). Le droit à une alimentation adéquate apporte un plus, car il explicite les responsabilités de tous ceux qui ont un devoir dans la réalisation de ce droit. Cela donne aux individus et aux groupes le droit de revendiquer que chaque État assume ses obligations.

— La souveraineté alimentaire

On entend par droit à la souveraineté alimentaire “ le droit des populations, des communautés et des pays à définir leur propre politique alimentaire, agricole, territoriale ainsi que de travail et de pêche, lesquelles doivent être écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées à chaque spécificité » (extrait de la déclaration finale de la société civile lors du Sommet Mondial de l’Alimentation à Rome en 2002). Le concept de souveraineté alimentaire fut lancé dès le début des années 1990 par des organisations paysannes du mouvement mondial Via Campesina qui revendiquaient le droit de produire de la nourriture pour leur marché local. De façon plus générale, la souveraineté alimentaire revendique

le droit pour les pays de définir leurs politiques alimentaires (production, distribution, consommation) sans ingérences extérieures, qu’elles soient économiques ou politiques.

Ainsi, pour Via Campesina, les grands principes de la souveraineté alimentaire sont :

- La priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l’accès des paysans et des sans-terre à la terre, à l’eau, aux semences, au crédit. D’où la nécessité de réaliser des réformes agraires, de lutter pour le libre-accès aux semences et contre les OGM (Organismes Génétiquement Modifiés), et de garder l’eau comme un bien public à répartir durablement.
- Le droit des paysans à

produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu’ils veulent consommer.

- Le droit des États à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix.
- Des prix agricoles liés aux coûts de production : pour cela il faut que les États ou Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, qu’ils s’engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels.
- La participation des populations aux choix des politiques agricoles.
- La reconnaissance des droits des paysannes, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l’alimentation.

L'état de l'alimentation dans le monde

Aujourd’hui, 842 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, dont les deux tiers sont des paysans.

La faim tue 24 000 personnes chaque jour et 11 enfants chaque minute. Comme l’a souvent rappelé Jean Ziegler, rapporteur de l’ONU sur le droit à l’alimentation de 2000 à 2008 « l’agriculture mondiale peut aujourd’hui nourrir 12 milliards de personnes [...] donc les enfants qui meurent de faim sont assassinés. »

78 % des terres agricoles sont destinées à l’alimentation des quelques dizaines de millions de personnes les plus riches, alors qu’elle devrait être un véritable moteur pour le développement de nombreux pays.

L’agriculture paysanne subit une crise qui entraîne pertes d’emplois, migrations vers des villes incapables d’absorber l’excès de main-d’œuvre, accroissement des niveaux de pauvreté, destruction de l’environnement et accroissement de l’insécurité alimentaire. Le soutien à cette agriculture, au Nord comme au Sud, est aujourd’hui plus que jamais une nécessité, et doit passer par la possibilité, pour les paysans, d’obtenir des prix rémunérateurs et stables.

Cela ne pourra être atteint sans la reconnaissance du droit à la souveraineté alimentaire, droit mis en cause aujourd’hui encore, par les multinationales de l’agro-business et par leurs relais politiques dans les pays riches.

En quoi le commerce équitable contribue-t-il à la souveraineté alimentaire ?

Le commerce équitable, dans toutes ses dimensions, participe à l'accès des peuples du monde à la souveraineté alimentaire. Il a pris le parti de défendre et de soutenir une forme d'agriculture durable qui s'appuie sur un modèle d'unité de production familiale et/ou paysanne et un mode de production

agro-écologique. Nous utilisons le vocable d' « agricultures familiales-paysannes », pour identifier à la fois l'opposition au caractère capitaliste et la volonté de s'inscrire dans un modèle soutenable de production. En soutenant cette agriculture, le commerce équitable soutient la souveraineté Alimentaire.

A travers les critères

► Le prix minimum

La définition même du commerce équitable apporte déjà en soi un certain nombre d'éléments qui contribuent à soutenir les agricultures familiales-paysannes et le concept de souveraineté alimentaire. Parmi ces éléments, le plus connu, mais aussi le plus évident, le prix équitable.

► Travailler avec des organisations de producteurs

Un autre critère fondamental du commerce équitable, tant pour les produits alimentaires qu'artisans, réside dans la volonté exclusive de travailler avec des organisations de producteurs et non des individus. Cette exigence vise à renforcer le pouvoir des producteurs qui, réunis, peuvent mutualiser leurs moyens financiers mais aussi leurs luttes et acquérir plus de poids dans les négociations, les interpellations, les revendications vis-à-vis des partenaires commerciaux mais aussi politiques... notamment dans le cadre des luttes pour la souveraineté alimentaire.

► L'engagement dans la durée

Dans le cadre d'une lutte pour la souveraineté alimentaire, il faut aussi considérer la nécessité de laisser aux dynamiques de progrès le temps de se réaliser. Impossible en effet d'imaginer des changements de modèles

agricoles (sociaux, environnementaux) du jour au lendemain. Il faut donc assurer aux paysan-ne-s un soutien au changement qui s'inscrit dans le temps. C'est là encore un des critères du commerce équitable : un engagement dans la durée.

Exemples Artisans du Monde

- Partenariat de plus de 25 ans avec les organisations indiennes (Tara, Sasha)
- Partenariat depuis 1995 avec Lao Farmers, depuis 1995 avec l'ONG de NDem, depuis 1990 avec CIAP !
- Pas d'engagement formel, mais dans la pratique, les partenariats durent au minimum 5 ans.

Ces critères de prix nourrissent directement les enjeux de sécurité et de souveraineté alimentaire :

→ **Sécurité alimentaire** car les producteurs bénéficient d'une meilleure rémunération qui leur donne un plus grand pouvoir d'achat et donc la capacité d'accéder à des produits alimentaires pour compléter leur alimentation ainsi qu'à un meilleur accès aux soins également.

→ **Souveraineté alimentaire** car les producteurs mieux rémunérés et mieux organisés ont plus de capacités à connaître et défendre leurs droits : démarches administratives pour reconnaissance de leur terre, lutte contre l'accaparement, participation à la vie militante (syndicats, mouvements de paysans) et à la vie politique de leur région, pays, forums internationaux...



En soutenant une dynamique de relocalisation et transformation au sud

Le commerce équitable peut aussi être un outil d'appui concret à la souveraineté du sud au travers du soutien qu'il apporte aux dynamiques de relocalisation et de transformation au sud.

► Soutenir les projets de relocalisation et de commerce équitable sud-sud

Parmi les lignes directrices de nos partenariats, l'une concerne l'appui aux dynamiques de diversification des débouchés

commerciaux. Dans un contexte de réduction du commerce équitable nord-sud et dans une volonté de recherche d'autonomie, de nombreuses organisations de producteurs cherchent à développer des ventes locales. AdM est un soutien actif de ces démarches (cf. encadré).

En effet le commerce équitable local (ou sud-sud):

- Sécurise les revenus des producteurs en donnant

des débouchés locaux à des produits équitables en complément des exportations vers les pays occidentaux.

- Met d'avantage à l'abri les populations des variations des cours mondiaux.
- Sensibilise les consommateurs des pays du Sud à cette démarche, ce qui est important car la notion de Commerce Équitable est peu connue dans les pays du Sud.

A travers le plaidoyer et l'éducation

La question de la souveraineté alimentaire ne peut intervenir que si elle est appuyée à toutes les échelles : locale, régionale, nationale, internationale, mais aussi dans tous les domaines : pratiques alternatives, éducation / sensibilisation, et changements politiques !!! Par sa pratique, le commerce équitable d'AdM peut aussi contribuer à la souveraineté alimentaire et au soutien des agricultures familiales - paysannes via ses dimensions éducatives et politiques.

Au travers de ses actions d'éducation et de plaidoyer,

notre mouvement milite au quotidien pour :

- Remettre en cause le modèle de surconsommation et d'accaparement des ressources par une minorité.
- Entamer une profonde et urgente transition écologique et sociale.
- Promouvoir les Droits Humains fondamentaux, les Droits Économiques Sociaux Culturels et Environnementaux et exiger leur mise en application (droit à l'alimentation et souveraineté alimentaire, droits des travailleurs (OIT) à des conditions de travail et

de rémunération dignes, droit des peuples autochtones et des populations locales, encadrement contraignant des pratiques sociales et environnementales des multinationales (RSE).

- Soutenir et développer des modes de production et de consommation durables au nord et au sud (agriculture paysanne, familiale, agro-écologique et biologique, relocalisation des échanges au nord et au sud, commerce équitable, exploitation raisonnée des ressources en accord avec les populations).

En débat

Les produits alimentaires du commerce équitable sont le plus souvent issus des filières d'exportation (cacao, café, sucre,) et consommés sous forme

de produits finis dans les pays développés. On peut donc se demander quelle est la pertinence de maintenir des filières d'exportations au lieu de favoriser l'implantation

de cultures vivrières. Les cultures d'exportation sont, pour les producteurs, des sources de revenus importantes qui leur permettent entre autres de diversifier .../...



.../... leur alimentation.

Le rôle des organisations de producteurs est de veiller à ce que ces cultures ne deviennent pas les seules ressources pour les producteurs, en les incitant à maintenir et développer parallèlement leurs propres cultures vivrières et à diversifier les productions.

Les Organisations de Commerce Équitable (OCE) travaillent aussi à tenter de soutenir les initiatives de commerce équitable local (pour relocaliser l'économie).

Quant aux produits du Sud qui sont importés, alors qu'ils sont aussi cultivés localement au Nord (miel, fleurs...), ce sont généralement des produits importés pour répondre à une demande des pays du Nord qui n'est pas satisfaite par la production locale. Pour le miel particulièrement, le

marché français est toujours envahi par le miel chinois coupé au sirop de glucose. Le problème n'est donc pas le miel équitable.

La dimension politique du commerce équitable est primordiale : les thèmes de la souveraineté alimentaire et des régulations du commerce international sont prioritaires pour les OCE comme Artisans du Monde. En effet, le commerce équitable concerne aujourd'hui essentiellement des produits d'exportation des pays du Sud vers les pays du Nord. Il n'a aucun effet sur le prix des produits vivriers des pays du Sud qui ne sont pas commercialisés dans les pays du Nord, mais qui, par contre, subissent la concurrence des céréales, des viandes et des produits laitiers du Nord (dumping), laquelle

a un impact dramatique sur les prix et les revenus des paysans du Sud.

Agir pour la reconnaissance du droit à la souveraineté alimentaire constitue une démarche complémentaire au commerce équitable car elle vise notamment à favoriser une juste rémunération du travail, condition d'un développement durable des pays du Sud.

L'instauration de mécanismes de régulation pour garantir des prix rémunérateurs et stabilisés, l'appui à la réorientation d'une partie de la production destinée à l'exportation vers des productions locales, sont quelques-unes des propositions soutenues par la Fédération Artisans du Monde aux côtés d'organisations du Nord et du Sud.

Des réformes nécessaires

La question de l'alimentation et de son accès à tous (et donc de l'agriculture) est donc politique ! Les problèmes seront réglés d'abord politiquement.

L'Union Européenne (UE) participe de façon importante à la déstabilisation des agricultures du Sud à travers sa Politique Agricole Commune (PAC) qui encourage les pratiques productivistes et concentre ses aides sur les grandes

productions de masse tournées vers l'exportation. Le constat sur les conséquences dans les pays du Nord est également sévère. Si l'ensemble des mesures de la PAC ont permis, dans un premier temps, d'assurer l'auto-suffisance alimentaire de l'Europe, on peut constater aujourd'hui l'étendue des dégâts qu'elles ont entraînés : disparition de millions d'agriculteurs, appauvrissement du tissu

rural, répartition inégale des soutiens entre agriculteurs et territoires, atteintes à l'environnement...

Face à cette situation, il est urgent de développer une politique agricole qui réponde aux besoins alimentaires des populations et qui tienne compte des enjeux environnementaux, tout en permettant aux paysans de vivre dignement de leur travail, en Europe comme dans les pays du Sud.

Au niveau international

Le secteur de l'agriculture depuis 1994 est sous la houlette de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Ainsi, le non-respect du droit commercial, au nom des droits humains par exemple, peut être sanctionné par l'Organe de Règlements des Différends, tribunal de l'OMC.

Aucune institution n'a prévu de sanction en cas de leur non-respect des droits humains fondamentaux : accès à l'alimentation saine et suffisante, à un logement décent, à l'habillement, aux soins et à l'éducation pour toutes

et tous dans le monde. Les Nations Unies doivent reconnaître, élaborer et garantir le « droit à la souveraineté alimentaire ». Ce droit devra être respecté par tous les États et promu par toutes les organisations internationales, particulièrement dans le cadre des négociations commerciales bilatérales ou multilatérales. Toute violation de ce doit être sanctionnée.

La reconnaissance du droit à la souveraineté alimentaire implique de :

- Reconnaître que la vocation première de

l'agriculture est de nourrir les populations locales et d'alimenter les marchés de proximité.

- Autoriser un État ou un groupe d'États à se protéger contre des importations qui arrivent sur leur marché à un prix inférieur aux coûts de production locaux.
- Interdire sans condition les pratiques de dumping (voir encadré).
- Autoriser les soutiens publics aux paysans, à condition que ces aides ne servent pas directement ou indirectement à exporter à bas prix.

Au niveau européen

L'Union européenne doit proposer une réorientation de la PAC vers une production agricole durable, de qualité et de proximité. Pour cela, il convient de :

► Réaffirmer l'importance des outils de maîtrise de la production

Dans sa communication sur le « bilan de santé » de la PAC, la Commission européenne a fait part de son intention de mettre peu à peu fin aux outils de régulation. Au contraire, ces outils devraient être renforcés dans la mesure où ils jouent un rôle de « filet de sécurité » pour les agriculteurs et permettent de maintenir des productions diversifiées dans tous les territoires. La hausse actuelle des prix des matières premières

risque de n'être que temporaire et ne doit pas empêcher les possibilités d'intervention sur les marchés.

C'est pourquoi :

- Il est important de maintenir les systèmes de quotas, notamment les quotas laitiers, en les améliorant, alors même que la Commission européenne veut y mettre fin progressivement d'ici 2015. Selon elle, ils ne permettent pas de répondre aux besoins des marchés et freinent la compétitivité. Pourtant, l'abandon des quotas accélérerait le processus de concentration de la production.
- Il faudrait développer d'autres mécanismes d'intervention pour la sécurité et la

souveraineté alimentaire comme le recours au stockage pour les produits de base de l'alimentation humaine. En effet, les programmes de gestion des stocks permettent d'ajuster l'offre à la demande. Si les quantités produites sont insuffisantes, une partie des stocks peut être libérée.

► Réorienter les aides de la PAC sur l'agriculture « durable »

Plusieurs propositions vont dans ce sens :

- Se positionner pour une nouvelle distribution des aides qui soit conditionnée à de réelles pratiques environnementales et sociales. Cette conditionnalité ne doit pas remplacer le

système de certification et ne doit pas être liée aux pratiques commerciales de valorisation de la production.

- Les aides distribuées ne doivent pas favoriser les

La Commission européenne prévoit dans son bilan, à mi-parcours de la PAC, une suppression définitive de toutes les subventions aux exportations d'ici 2013. Il faut donc pousser pour aller dans cette voie et obtenir des engagements fermes et sans contrepartie de la part de l'ensemble des États membres concernant le calendrier de suppression de ces subventions.

pratiques de dumping.

- Plafonner les aides octroyées : face au caractère inéquitable de la distribution des aides, il faut les plafonner par actif et pas par hectare/tête de cheptel pour favoriser l'emploi et pour éviter l'engloutissement des petites exploitations par les grandes.
- Prendre des mesures d'incitation à l'agriculture durable pour les agriculteurs.
- Orienter les pratiques d'alimentation animale vers l'autonomie en protéines (en favorisant l'approvisionnement en protéines local et durable).

Il faut aussi demander des soutiens en faveur de

l'agriculture biologique :

- soutiens directs : accorder une aide au maintien des pratiques biologiques à tous les agriculteurs engagés, après une période aidée de conversion (prise en charge des frais de certification...).
- soutiens indirects : introduire, au fur et à mesure de l'augmentation de la production nationale, une politique d'introduction de l'agriculture biologique en restauration collective, appuyer financièrement la structuration de la filière, financer de manière importante des programmes de recherche sur l'agriculture biologique...



Le dumping

On entend par dumping l'exportation d'un produit à un prix inférieur à son coût de production dans le pays exportateur.

Ainsi, sur le même marché, la production du producteur local est vendue à un prix supérieur à celle du producteur étranger subventionné.

L'effet produit par ces pratiques de dumping dans le pays exportateur est la faillite de tout producteur local.

Au niveau national

La France doit se montrer influente sur les politiques agricoles proposées et votées par l'Europe. La réorientation de la PAC à l'échelle nationale doit

aller dans le même sens qu'au niveau européen pour que les aides reçues par les agriculteurs français soient conditionnées à une agriculture de qualité.

La France dispose de moyens pour orienter les systèmes d'exploitation et mieux répartir les soutiens publics, elle doit donc les utiliser.